

Motion des membres du COMPTRASEC – UMR CNRS 5114 – Université de Bordeaux

Pessac, le 14 février 2020

Les membres du COMPTRASEC – UMR CNRS 5114 à l'Université de Bordeaux tiennent à exprimer, par la présente motion, leur très vive inquiétude suscitée par le contenu potentiel du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) en préparation.

Nous affirmons notre plus ferme opposition à la majorité des propositions formulées par les rapports des trois groupes de travail commandés en vue de préparer la LPPR. Nous revendiquons notre attachement au service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à l'existence d'une recherche publique indépendante, à l'exigence d'un engagement de la Nation à soutenir ses structures d'enseignement et de recherche.

Nous considérons que l'affaiblissement de l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peut être traité par les méthodes qui l'ont causé, par la dégradation des statuts des personnels chercheurs, d'enseignants-chercheurs et administratifs, par l'expansion de la contractualisation des emplois, par la baisse continue des effectifs de notre service public, par la flexibilisation des conditions de travail des agents publics de l'enseignement et de la recherche. Des engagements doivent être pris, non pas seulement en termes de revalorisation des traitements et salaires des personnels, mais également en termes de recrutement d'agents publics statutaires, afin que les tâches d'enseignement et de recherche puissent à nouveau être convenablement et sereinement menées.

Nous refusons les orientations envisagées pour le financement de la recherche, liées à la performance ou à la capacité des chercheurs à s'autofinancer. Les transformations annoncées des systèmes d'évaluation, qui pourraient à l'avenir conditionner les dotations de base des unités de recherche, n'auront pour effet que d'accroître la concurrence mortifère entre les équipes de recherche plutôt que de favoriser leurs collaborations. Les efforts qui devront être consentis par les équipes pour mener ces évaluations amputeront encore un peu davantage le temps effectivement consacré à la recherche.

Nous nous battons pour que la recherche française demeure indépendante, aussi bien des intérêts privés qui ne commandent pas des recherches, mais exigent surtout des résultats. Nous nous opposerons à l'institution de politiques nationales et bureaucratiques de la recherche qui aboutiront à l'uniformisation de la pensée, à la stérilisation des idées et, finalement, à la disparition de toute véritable innovation.